

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mardi 18 février 2020 se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, madame France Bisson et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau et Michel Ouellet, maire de la Municipalité de Lac-Drolet et membre du conseil d'administration de la SDEG.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé que le point 15.0 soit reporté.

Il est demandé d'ajouter au point 20.0 Varia les points suivants :

- Pacte fiscal 2020-2024
- Révision des quotes-parts
- Comité ressource – Structure MRC/SDEG
- Règles d'éthique

C.A. 2020-20

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 18 FÉVRIER 2020

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 JANVIER 2020
4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE
-
5. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
 - Demande de prêts additionnels au Ministère de l'Économie et de l'Innovation

- Formation et révision de la documentation

6. STRUCTURE MRC/SDEG
7. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC
8. SIGNATURE DE L'ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) D'EMPLOI-QUÉBEC 2020-2021
9. DEMANDE DE L'UPA – PROJET DE LOI 48 VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES
10. PROJET DE LA RICEMM, EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION
11. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES (MAMH-ESTRIE)
12. AUDITEURS EXTERNES
13. DEMANDES DE COMMANDITE

- Centre récréatif

14. RENCONTRE DE SECTEURS
15. SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES - FONCTIONNEMENT
16. BÂTIMENT
17. FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET
18. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
19. RESSOURCES HUMAINES
20. VARIA
21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

C.A. 2020-21

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 13 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**C.A. 2020-22****DEMANDE DE PRÊTS ADDITIONNELS AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a mis en place un Fonds local d'investissement (FLI) pour soutenir les entreprises de leur territoire;

ATTENDU QUE les entreprises du territoire de la MRC du Granit bénéficient d'un FLI depuis 1998;

ATTENDU QUE la Loi 28, « *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* » adoptée le 20 avril 2015 prévoyait l'abolition des CLD et a donné la responsabilité aux MRC en matière de développement sur leur territoire dont la gestion du FLI;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a confié l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement à la Société de développement économique du Granit;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a confirmé, en décembre 2019, la possibilité, pour les MRC, de recapitaliser leur FLI afin de permettre le financement de nouveaux projets;

ATTENDU QUE le FLI est un levier financier important pour les entreprises du territoire tant pour le démarrage ou la croissance d'entreprises traditionnelles et de l'économie sociale et pour le soutien à la relève entrepreneuriale;

ATTENDU QUE selon les conditions et modalités du MEI, le prêt additionnel maximal accordé à une MRC par année ne devra pas dépasser la moyenne des placements FLI réalisés par la MRC au cours des deux dernières années financières;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a placé une moyenne de 226 250 \$ par année pour les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE le Comité de financement de la Société de développement économique du Granit a recommandé à la MRC du Granit de déposer auprès du MEI une demande de prêts additionnels au FLI;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'approuver une demande auprès du Ministère de l'Économie et de l'Innovation pour l'obtention de prêts additionnels d'un montant de 226 250 \$ à son Fonds local d'investissement (FLI) de manière à soutenir les entreprises du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION ET RÉVISION DE LA DOCUMENTATION

J'explique aux maires que j'ai convenu avec la SDEG de revoir la politique et les documents en ce qui a trait au Fonds local d'investissement. Une procédure pour les étapes menant à l'octroi d'une aide financière sera mise en place. J'ajoute que la procédure permettra d'éclaircir les rôles de la SDEG et de la MRC à savoir quelles sont les tâches et obligations de chacun.

6.0

STRUCTURE MRC/SDEG

Monsieur Michel Ouellet vient présenter aux maires l'état d'avancement des travaux pour établir la structure de la MRC et de la SDEG. Les membres du CA de la MRC demandent à tenir une rencontre avec les membres élus du CA de la SDEG.

7.0

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC

C.A. 2020-23

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 2020-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1323 DE MANIÈRE À Y INTÉGRER LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU PARC INDUSTRIEL DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic nous a soumis son règlement no 2020-05 modifiant le plan d'urbanisme no 1323 de manière à y intégrer le programme particulier d'urbanisme du parc industriel de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 109.7 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité administratif de la MRC a analysé le règlement no 2020-05 et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement no 2020-05 de la Ville de Lac-Mégantic, et ce, conditionnel à la réception de la Ville de Lac-Mégantic de la résolution adoptant ledit règlement sans modification par rapport au projet déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

SIGNATURE DE L'ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) D'EMPLOI-QUÉBEC 2020-2021

C.A. 2020-24

SIGNATURE DE L'ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) D'EMPLOI-QUÉBEC 2020-2021

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la *Loi 28*, la MRC du Granit a pris siennes les activités du Centre local de développement du Granit;

ATTENDU QUE le centre local d'emploi (CLE) de la MRC du Granit a mis en place un programme d'aide financière pour soutenir les travailleurs autonomes;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit signer pour l'année 2020-2021, une entente avec le CLE permettant à ce dernier de s'adjoindre des services de l'équipe du développement de la MRC du Granit dans le cadre de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit nomme madame Sonia Cloutier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC du Granit, à titre de signataire de l'entente 2020-2021 à intervenir avec le centre local d'emploi (CLE) de la MRC du Granit dans le cadre de la mesure de soutien aux travailleurs autonomes.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au centre local d'emploi (CLE) ainsi qu'à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

DEMANDE DE L'UPA – PROJET DE LOI 48 VISANT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

J'informe les maires que cette demande sera déposée au conseil des maires à même la correspondance reçue en janvier dernier et que l'UPA en a été informée. Il est demandé à ce que le Comité consultatif agricole regarde la demande et revienne au conseil des maires avec une recommandation.

10.0

PROJET DE LA RICEMM, EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

Madame le préfet rappelle aux maires qu'en novembre dernier le conseil des maires a adopté une résolution engageant 15 000 \$ pour l'engagement d'une ressource par la RICEMM pour la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2024. Elle ajoute que la RICEMM a fait parvenir une bonification de son plan d'action par conséquent, une nouvelle demande de financement qui s'élève plutôt à 25 000 \$, soit 12 500 \$ par la SDEG et 12 500 \$ par la MRC. Cette demande sera traitée lors de la prochaine séance du conseil des maires.

11.0

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES (MAMH-ESTRIE)

J'informe les maires que le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec déploie une entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie de laquelle découlera un plan d'action. J'ajoute qu'une participation financière est demandée et que la MRC doit mandater un représentant pour siéger au comité directeur estrien afin de rendre rapport des travaux à la MRC. Une décision devra être prise lors de la prochaine séance du conseil des maires quant à la participation de la MRC du Granit à l'entente. Les maires discutent entre eux.

C.A. 2020-25

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES – ORGANISME MANDATAIRE

ATTENDU QUE le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, déploie une entente sectorielle de développement en matière d'égalité hommes-femmes, et ce, au niveau de cinq régions du Québec, dont l'Estrie;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de l'entente correspond à un maximum de 200 000 \$ sur deux ans et qu'un minimum de 20 % de cette somme doit être investi par les partenaires du milieu, portion à laquelle les MRC de l'Estrie sont invitées à participer dans la mesure de leurs capacités et de leurs priorités; et que cette somme peut être constituée de ressources financières et/ou de ressources en temps, ressources humaines, ou autres contributions matérielles et fonctionnelles;

CONSIDÉRANT qu'un comité directeur sera formé pour assurer et définir les orientations, la gestion, la nature et le choix des projets précis qui seront réalisés dans le cadre de cette entente sectorielle, et que les MRC qui s'intégreront à l'entente siégeront à ce comité directeur;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif recommande d'aller de l'avant pour l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité hommes-femmes.

QUE le comité administratif recommande que le Centre des femmes de la MRC du Granit soit l'organisme désigné pour siéger au nom de la MRC du Granit au comité directeur de l'Entente sectorielle, à charge de faire rapport de ces travaux aux décideurs de la MRC du Granit.

QUE le comité administratif est conscient que le Centre des femmes devra élargir sa mission en travaillant sur le créneau de la main-d'œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

AUDITEURS EXTERNES

Je rappelle aux maires que le conseil des maires a demandé en 2019 d'aller en appel d'offres pour la firme d'auditeurs externes. Je rappelle qu'il a été décidé, lors de la dernière séance, de reporter cette demande à la fin de cette année. J'informe les maires que j'ai tout de même demandé une soumission à cet effet.

Je mentionne aux maires que les directeurs généraux des municipalités ont demandé à recevoir une formation en ce qui a trait à la compréhension des états financiers et que j'ai reçu une soumission à cet effet. Un suivi sera fait avec eux.

13.0

DEMANDES DE COMMANDITE

C.A. 2020-26

DEMANDES DE COMMANDITE DU CENTRE RÉCRÉATIF INC. – REPLACEMENT DU SYSTÈME DE BINGO ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE le Centre récréatif inc. a déposé une demande de commandite pour son projet de remplacement du système de bingo électronique;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères de la Politique de dons et de commandites de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un montant de 1 000 \$ soit versé au Centre récréatif inc. pour son projet de remplacement du système de bingo électronique.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires au budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

RENCONTRE DE SECTEURS

Madame le préfet rappelle aux maires que lors de la prochaine séance du conseil des maires, les maires auront l'opportunité de renommer les membres des différents comités de la MRC et qu'à cet effet, des rencontres de secteurs devaient avoir lieu.

15.0

SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES – FONCTIONNEMENT

Ce sujet est reporté.

16.0

BÂTIMENT

Des discussions ont lieu quant au réaménagement des bureaux du 1^{er} étage.

17.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET

C.A. 2020-27

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, JANVIER 2020

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de janvier 2020 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le 16 mars 2020 à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé conformément à la loi.

19.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que différents emplois ont été affichés sur la page Facebook de la MRC dont inspecteur en évaluation et prévention incendie, agent en sensibilisation et conseiller – plantes exotiques envahissantes (emploi étudiant), agent de liaison – projet d'accueil (SDEG) et coordonnateur en économie circulaire (SDEG).

J'ajoute que le coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie en est à sa dernière année avant la retraite, ce qui fait que la MRC devra procéder à l'ouverture du poste à la fin de l'été.

20.0

VARIA**Pacte fiscal 2020-2024**

Des discussions ont lieu en lien avec le nouveau Pacte fiscal 2020-2024.

Révision des quotes-parts

Je fais un retour sur les discussions qui ont eu lieu à l'automne 2019.

Comité ressource – Structure MRC/SDEG

Des discussions ont lieu au niveau de la composition du Comité ressource – Structure MRC/SDEG suite à la nomination par le CA de la SDEG de certains élus. Il est convenu de proposer au conseil des maires de modifier la composition du comité structure.

Règles d'éthique

Des discussions ont lieu au sujet des règles d'éthique en lien avec les conflits d'intérêts et l'apparence de conflit lors de discussions et décisions.

21.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**C.A. 2020-28****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 18 février 2020 soit levée, il est 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 18 février 2020 et ce, pour les résolutions C.A. 2020-26 et C.A. 2020-27.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale